

223C0194  
FR0011584549-FS0064

26 janvier 2023

**Déclarations de franchissements de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2023, la société Montagne & Vallée (M&V)<sup>1</sup> a déclaré, pour son compte et celui de la société Cheydemont<sup>2</sup>, qu'elle contrôle, plusieurs franchissements de seuils à titre de régularisation.

1. La société M&V déclare avoir franchi individuellement en baisse, le 31 juillet 2020, les seuils du 1/3 et de 30% du capital, et le seuil du 1/3 des droits de vote de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT<sup>3</sup> (ci-après MND), et détenir individuellement à cette date 42 669 134 actions MND représentant 47 748 038 droits de vote, soit 29,34% du capital et 31,74% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

A cette occasion, la société M&V a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement au travers de la société Cheydemont qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société MND, et détenir de concert avec la société Cheydemont, 91 449 622 actions MND représentant 96 528 526 droits de vote, soit 62,87% du capital et 64,17% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	42 669 134	29,34	47 748 038	31,74
Cheydemont	48 780 488	33,54	48 780 488	32,43
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>91 449 622</b>	<b>62,87</b>	<b>96 363 030</b>	<b>64,17</b>

Ces franchissements de seuils résultent de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société MND par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

2. La société Cheydemont a déclaré avoir franchi à titre individuel en baisse, le 31 août 2020, le seuil de 30% des droits de vote de la société MND et détenir individuellement à cette date, 48 780 488 actions MND représentant autant de droits de vote, soit 30,71% du capital et 29,77% des droits de vote de cette société<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par M. Xavier Gallot-Lavallée, ayant son siège social 22 route de Challes, 73 000 Barberaz.

<sup>2</sup> Société par actions simplifiée (sise 259 rue Saint Honoré, 75001 Paris) détenue (s'agissant de ses actions ordinaires) à hauteur de 60% du capital et des droits de vote par M&V et 40% par le fonds Cheyne European Strategic Value sarl, étant précisé que CESVC détient en outre une action de préférence de la société Cheydemont.

<sup>3</sup> Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth le 4 décembre 2018 ; par conséquent les seuils visés au I de l'article L. 233-7 du code de commerce demeurent applicables pendant trois ans à compter de cette date.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 145 454 661 actions représentant 150 430 322 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>5</sup> A titre direct et indirect.

<sup>6</sup> Essentiellement des obligations convertibles et bons de souscription d'actions émis à l'occasion des opérations sur le capital opérées en 2019.

<sup>7</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 158 853 061 actions représentant 163 836 344 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

A cette même date, la société M&V a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 30 % des droits de vote de la société MND, et détenir 42 669 134 actions MND représentant 47 748 038 droits de vote, soit 26,86% du capital et 29,14% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société MND par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

A cette occasion, la société M&V a déclaré n'avoir franchi, directement et indirectement aucun seuil, et détenir à cette date 91 449 622 actions MND représentant 96 363 030 droits de vote, soit 57,57% du capital et 58,92% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	42 669 134	26,86	47 748 038	29,14
Cheydemont	48 780 488	30,71	48 780 488	29,77
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>91 449 622</b>	<b>57,57</b>	<b>96 363 030</b>	<b>58,92</b>

3. La société Cheydemont a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 septembre 2020, le seuil de 30% du capital de la société MND et détenir individuellement à cette date, 48 780 488 actions MND représentant autant de droits de vote, soit 29,14% du capital et 28,30% des droits de vote de cette société<sup>8</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société MND par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

A cette occasion, la société M&V a déclaré n'avoir franchi, de concert avec la société Cheydemont, aucun seuil, et détenir à cette date 91 449 622 actions MND représentant 96 363 030 droits de vote, soit 54,63% du capital et 55,99% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	42 669 134	25,49	47 748 038	27,70
Cheydemont	48 780 488	29,14	48 780 488	28,30
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>91 449 622</b>	<b>54,63</b>	<b>96 363 030</b>	<b>55,99</b>

4. La société M&V a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 octobre 2020, le seuil de 25% du capital de la société MND et détenir individuellement à cette date, 42 669 134 actions MND représentant 47 748 038 droits de vote, soit 24,51% du capital et 26,66% des droits de vote de cette société<sup>9</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

A cette occasion, la société M&V a déclaré n'avoir franchi, de concert avec la société Cheydemont qu'elle contrôle, aucun seuil, et détenir à cette date, directement et indirectement, 91 449 622 actions MND représentant 96 363 030 droits de vote, soit 52,52% du capital et 53,91% des droits de vote, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	42 669 134	24,51	47 748 038	26,66
Cheydemont	48 780 488	28,02	48 780 488	27,24
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>91 449 622</b>	<b>52,52</b>	<b>96 363 030</b>	<b>53,91</b>

5. La société M&V a déclaré avoir franchi en hausse, par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital, le 31 décembre 2020, le seuil de 25% du capital et détenir à cette date 49 669 134 actions MND représentant 54 748 038 droits de vote, soit 25,92% du capital et 27,85% des droits de vote de cette société<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 167 412 083 actions représentant 172 393 415 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>9</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 174 117 083 actions représentant 179 071 421 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>10</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 191 622 431 actions représentant 196 550 835 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

La société Cheydemont a déclaré avoir franchi à la même date en baisse le seuil de 25% des droits de vote de la société MND et détenir à cette date 48 780 488 actions MND représentant autant de droits de vote, soit 25,46% du capital et 24,82% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

À cette occasion, la société M&V a déclaré n'avoir franchi, de concert avec la société Cheydemont qu'elle contrôle, aucun seuil, et détenir à cette date 98 449 622 actions MND représentant 103 528 526 droits de vote, soit 51,38% du capital et 52,67% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	49 669 134	25,92	54 748 038	27,85
Cheydemont	48 780 488	25,46	48 780 488	24,82
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>98 449 622</b>	<b>51,38</b>	<b>103 528 526</b>	<b>52,67</b>

6. La société Cheydemont a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 janvier 2021, le seuil de 25% du capital de la société MND et détenir individuellement à cette date, 48 780 488 actions MND représentant autant de droits de vote, soit 24,62% du capital et 24,02% des droits de vote de cette société<sup>11</sup>.

A cette occasion, la société M&V a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Cheydemont, le seuil de 50% du capital de la société MND, et détenir à cette date 98 449 622 actions MND représentant 103 528 526 droits de vote, soit 49,69% du capital et 50,94% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	49 669 134	25,07	54 748 038	26,96
Cheydemont	48 780 488	24,62	48 780 488	24,02
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>98 449 622</b>	<b>49,69</b>	<b>103 528 526</b>	<b>50,94</b>

Ces franchissements de seuils résultent de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

7. La société M&V a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 28 février 2021, le seuil de 25% du capital de la société MND et détenir individuellement à cette date, 49 669 134 actions MND représentant 54 748 038 droits de vote, soit 24,10% du capital et 25,94% des droits de vote de cette société<sup>12</sup>.

A cette occasion, la société M&V a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Cheydemont qu'elle contrôle, le seuil de 50% des droits de vote de la société MND, et détenir à cette date 98 449 622 actions MND représentant 103 528 526 droits de vote, soit 47,76% du capital et 49,05% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	49 669 134	24,10	54 748 038	25,94
Cheydemont	48 780 488	23,67	48 780 488	23,11
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>98 449 622</b>	<b>47,76</b>	<b>103 528 526</b>	<b>49,05</b>

Ces franchissements de seuils résultent de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

8. La société M&V a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 avril 2021, le seuil de 25% des droits de vote de la société MND et détenir individuellement à cette date, 49 669 134 actions MND représentant 54 748 038 droits de vote, soit 22,58% du capital et 24,34% des droits de vote de cette société<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 198 122 431 actions représentant 203 052 894 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>12</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 206 122 431 actions représentant 211 048 380 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>13</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 219 997 431 actions représentant 224 940 577 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

A cette occasion, la société M&V a déclaré n'avoir franchi, de concert avec la société Cheydemont qu'elle contrôle, aucun seuil, et détenir à cette date 98 449 622 actions MND représentant 103 528 526 droits de vote, soit 44,75% du capital et 46,02% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	49 669 134	22,58	54 748 038	24,34
Cheydemont	48 780 488	22,17	48 780 488	21,69
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>98 449 622</b>	<b>44,75</b>	<b>103 528 526</b>	<b>46,02</b>

9. La société M&V a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 juin 2021, le seuil de 20% du capital de la société MND et détenir individuellement à cette date 49 669 134 actions MND représentant 54 748 038 droits de vote, soit 19,80% du capital et 21,39% des droits de vote de cette société<sup>14</sup>.

La société Cheydemont a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, à la même date, le seuil de 20% du capital et des droits de vote de la société MND et détenir individuellement 48 780 488 actions MND représentant autant de droits de vote, soit 19,45% du capital et 19,06% des droits de vote de cette société.

A cette occasion, la société M&V a déclaré n'avoir franchi, de concert avec la société Cheydemont qu'elle contrôle, aucun seuil, et détenir à cette date 98 449 622 actions MND représentant 103 528 526 droits de vote, soit 39,25% du capital et 40,45% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M&V	49 669 134	19,80	54 748 038	21,39
Cheydemont	48 780 488	19,45	48 780 488	19,06
<b>Total M&amp;V<sup>5</sup></b>	<b>98 449 622</b>	<b>39,25</b>	<b>103 528 526</b>	<b>40,45</b>

Ces franchissements de seuil résultent de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital<sup>6</sup> détenues par des investisseurs financiers ou autres actionnaires de MND.

\_\_\_\_\_

<sup>14</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 250 822 231 actions représentant 255 919 405 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.